ENJEUX ET PARCOURS DU PERMIS B

Auto-école Od’As • Informations destinées aux candidats

Introduction

Ce document présente les enjeux de la formation au permis B, les principales étapes du parcours ainsi que les conditions et le déroulement des examens théorique et pratique.

1. Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

La formation ne se limite pas à la connaissance du Code de la route ou à la maîtrise technique du véhicule. Elle vise à former des conducteurs responsables, autonomes et prudents, capables d’adapter leur comportement aux situations de circulation.

Le permis de conduire favorise également l’autonomie personnelle, l’accès à l’emploi et la mobilité quotidienne. La formation s’appuie sur le Référentiel pour l’Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC).

- Comprendre et appliquer la réglementation routière.
- Maîtriser son véhicule et analyser les situations de conduite.
- Anticiper les dangers et partager la route avec les autres usagers.
- Adopter une conduite responsable, citoyenne et respectueuse de l’environnement.

L’objectif d’Od’As est d’accompagner chaque élève vers la réussite de l’examen et, au-delà, vers une conduite sûre et autonome.

2. Déroulement de la formation préparatoire au permis B

2.1 Constitution du dossier administratif

Le candidat fournit les pièces nécessaires à la création de son dossier et à l’obtention de son numéro NEPH : pièce d’identité, justificatif de domicile, photo-signature numérique, ASSR2 ou ASR et justificatif JDC lorsque ces documents sont requis.

2.2 Évaluation préalable

Avant l’entrée en formation pratique, une évaluation permet d’identifier le niveau initial, les besoins et le volume prévisionnel d’heures de conduite. À son issue, le candidat reste libre de poursuivre sa formation chez Od’As ou de choisir un autre établissement.

2.3 Formation théorique – Code de la route

La formation théorique vise la compréhension des règles de circulation et des principaux risques routiers : signalisation, priorités, distances de sécurité, vigilance, usagers vulnérables, premiers secours et éco-conduite.

Elle repose sur des cours en salle, les supports numériques Code Rousseau, des entraînements thématiques, des séries de questions et des examens blancs.

2.4 Formation pratique – Conduite

Au sein de l’Auto-école Od’As, la formation pratique débute uniquement après la réussite à l’épreuve théorique générale (Code de la route). Cette organisation permet au candidat d’acquérir les connaissances réglementaires avant son apprentissage au volant.

Les leçons sont assurées par des enseignants autorisés à enseigner la conduite. Selon l’organisation, elles durent généralement 1 h, 1 h 30 ou 2 h.

La formation comprend notamment la maîtrise du véhicule, les manœuvres, la circulation en agglomération et hors agglomération, les voies rapides, l’anticipation des risques et les vérifications techniques. Les situations sont progressivement adaptées au niveau du candidat.

2.5 Suivi pédagogique

- Suivi et validation progressive des compétences REMC dans Code Rousseau Élève.
- Observations pédagogiques des enseignants et adaptation des leçons à la progression.
- Bilans intermédiaires numériques regroupant les compétences C1–C2 puis C3–C4.
- Examens blancs pour apprécier la préparation à l’examen pratique.

2.6 Présentation aux examens

Examen théorique (ETG) : le candidat s’inscrit lui-même auprès d’un centre d’examen agréé. L’inscription n’est pas effectuée par Od’As.

Examen pratique : la présentation est organisée par Od’As lorsque le candidat a acquis les compétences du REMC et atteint un niveau de conduite satisfaisant. L’équipe s’appuie sur le suivi pédagogique, les observations des enseignants et les examens blancs.

3. Conditions et déroulement des examens

3.1 Examen théorique général – Code de la route

- Disposer d’un numéro NEPH et présenter une pièce d’identité acceptée pour l’examen.
- Réserver personnellement sa session dans un centre d’examen agréé.
- Régler les 30 € directement auprès du centre d’examen agréé lors de l’inscription.
- Âge minimum : 15 ans en AAC ; 16 ans en parcours classique.
- L’épreuve comporte 40 questions et nécessite au moins 35 bonnes réponses.

3.2 Examen pratique du permis B

Le candidat doit disposer d’un numéro NEPH, présenter une pièce d’identité acceptée, avoir obtenu le Code et atteint les compétences nécessaires à une conduite sûre et autonome.

Âge minimum : 17 ans en formation classique ou AAC ; 18 ans en conduite supervisée.

L’épreuve dure environ 32 minutes. Elle comprend de la conduite en agglomération et hors agglomération, une manœuvre, une phase de conduite autonome, une vérification technique ainsi que des questions de sécurité routière et de premiers secours.

Pour réussir, il faut obtenir au moins 20 points sur 31 sans commettre d’erreur éliminatoire.

Od’As organise le passage à l’examen lorsque le niveau est satisfaisant et communique les modalités du rendez-vous au candidat.

4. Conclusion

L’Auto-école Od’As veille à informer clairement chaque candidat sur son parcours et à adapter l’accompagnement pédagogique à sa progression. Au-delà de l’examen, l’objectif est de former un conducteur autonome, sûr et respectueux des autres usagers.